

ELECTION DES DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SMERRA (scrutin du 24/03/2020)

Délibération de la commission électorale du 13/03/2020

Vu le Code de la mutualité,

Vu les statuts de la SMERRA adoptés par l'assemblée générale du 27/04/2019,

Vu les délibérations du conseil d'administration de la SMERRA du 11/10/2019,

Vu le règlement électoral adopté par le conseil d'administration de la SMERRA du 27/01/2018,

Vu les délibérations de la commission électorale de la SMERRA du 25/01/2020,

La commission électorale de la SMERRA réunie le 13/03/2020 :

1°) arrête les listes électorales

2°) proclame valide la liste de candidatures suivante :

- **ÉTUDIANTS & MUTUALISTES**

- Section de vote de Clermont-Ferrand
M^{me} Marie BAUFRETON
- Section de vote de Grenoble
M. Edward MAILLE
- Section de vote de Lyon
M^{me} Elodie MARQUET
- Section de vote de Saint-Etienne
M. Alexandre MANEVY
- Section de vote des Autres Académies
M^{me} Jade DELPY
M^{me} Sana GSOUMA
M^{me} Mila LASSUS
M. Adrian STACHURSKI

Le Président de la commission électorale
Xavier BOUCHET